

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2009045**

**OBJET :Admission en non valeur**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les états de produits irrécouvrables présentés par le trésorier principal,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers, en marche pour le changement" s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

**DECIDE** l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour la somme de 203 696.01 €.

La dépense en résultant sera imputée en fonctionnement au budget de l'exercice en cours au 701/654/020.

Le Maire

Jacques SALVATOR